

226C0787
FR0012333284-FS0496

5 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ABIVAX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 juin 2026, la société Merrill Lynch International¹ (2 King Edward Street, London, EC1A 1HQ, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 3 juin 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, individuellement, 3 249 885 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 4,10% du capital et 3,98% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ABIVAX sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions ABIVAX détenues par assimilation.

A cette occasion, Bank of America Corporation (1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington DE, 19801, Etats-Unis) **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 3 juin 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 060 277 actions ABIVAX représentant autant de droits de vote, soit 6,38% du capital et 6,20% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Bank of America, National Association	69 943	0,09	69 943	0,09
Merrill Lynch International	3 249 885	4,10	3 249 885	3,98
U.S. Trust Co of Delaware	49	ns	49	ns
BofA Securities, Inc.	1 740 400	2,19	1 740 400	2,13
Total Bank of America Corporation	5 060 277	6,38	5 060 277	6,20

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 I du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir (i) 32 951 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société Merrill Lynch International de rappeler lesdites actions à tout moment, (ii) 8 703 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *rights of use* » exerçables à tout moment et (iii) 3 400 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat de « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 juin 2026, à un prix unitaire de 130€ ; et
- la société BofA Securities, Inc. a précisé détenir (i) 16 367 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société BofA Securities, Inc. de rappeler lesdites actions à tout moment et (ii) 1 219 207

¹ Contrôlée par Bank of America Corporation.

² Sur la base d'un capital composé de 79 308 916 actions représentant 81 658 865 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un contrat « *rights of use* » exerçables à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général :

- la société Merrill Lynch International a précisé détenir 1 543 535 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ABIVAX, à échéances comprises entre le 20 janvier 2027 et le 2 juin 2036, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration³ ;
- la société Bank of America, National Association a précisé détenir 65 291 « *swaps* » (pris en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) portant sur autant d'actions ABIVAX, à échéances comprises entre le 16 juillet 2026 et le 20 mars 2029, dénouables en numéraire à tout moment jusqu'à leur date d'expiration³.

³ Sur la base d'un delta de 1.